

JORF n°103 du 4 mai 2010

Texte n°1

DECRET

Décret n° 2010-442 du 3 mai 2010 fixant la liste de s établissements et sociétés mentionnés à l'article 8 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010

NOR: PRMX1011755D

Le Premier ministre,

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances re ctificative pour 2010, notamment le I de son article 8,

Décète :

Article 1

Les établissements publics et sociétés mentionnés au I de l'article 8 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 susvisée sont les suivants :

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ;

L'Agence nationale de l'habitat ;

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;

Le Centre national d'études spatiales ;

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ;

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales ;

OSEO.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 2010.

François Fillon